



Assemblée générale

Distr. générale
26 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 104 de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application des résolutions 50/203 et 52/100 de l'Assemblée générale, le présent rapport fournit des informations à jour sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes par les organes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Ce rapport est le troisième de la série de rapports «par étapes» présentés cette année à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence.

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique	5-46	3
A. Résultats des sessions de 1998 du Conseil économique et social dans les domaines de la promotion de la femme, de l'application du Programme d'action de Beijing et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes	6-14	3
B. Suite donnée à la Conférence par le système des Nations Unies	15-46	5
III. Stratégies et plans d'action nationaux	47-48	12
IV. Activités des organisations non gouvernementales et d'autres institutions de la société civile	49-59	12
V. Moyens d'exécution, y compris ressources humaines et financières	60-70	14
A. Prise en compte des sexospécificités dans l'établissement des programmes et des budgets et mobilisation des ressources	60-64	14
B. Mesures prises en vue d'augmenter la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur	65-70	14
VI. Conclusions	71-73	15

I. Introduction

1. Par sa résolution 52/100 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans, ainsi qu'à la Commission de la condition de la femme et au Conseil économique et social, de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'application du Programme d'action de Beijing.

2. Dans ses rapports précédents à l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence, le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat envisageait de présenter par étapes les rapports destinés à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée sur ce sujet. Chaque rapport résumerait brièvement les résultats des sessions des autres organes et apporterait des éléments d'information nouveaux. Trois rapports différents portant sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et sur l'intégration d'une perspective sexospécifique sont donc soumis aux organes en question chaque année. Le Secrétaire général s'efforce dans chaque rapport de fournir les éléments d'information les plus utiles à l'organe intergouvernemental concerné afin de faciliter la prise de décisions.

3. Ainsi, les rapports destinés à la Commission de la condition de la femme concernent principalement l'action que le Secrétariat mène en vue de donner suite à la Conférence et notamment de promouvoir une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Les rapports présentés au Conseil économique et social portent essentiellement sur les mesures visant à aider le Conseil à s'acquitter de sa fonction de coordination. Enfin, les rapports soumis à l'Assemblée contiennent des informations fournies par tous les organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les institutions financières internationales, et examinent les activités entreprises par les pays, les organisations non gouvernementales et les institutions de la société civile. Tous les rapports comprennent aussi une section consacrée aux moyens nécessaires pour donner suite à la Conférence, y compris les ressources humaines et matérielles requises.

4. Suivant ce schéma, le présent document décrit les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sur ce sujet en 1997 (A/52/281).

II. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique

5. La promotion de la femme, l'application du Programme d'action de Beijing adopté par la quatrième Conférence sur les femmes¹ et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes ont constitué des thèmes très importants des sessions de 1998 du Conseil économique et social, et les organismes des Nations Unies ont continué à assurer activement le suivi de la Conférence de Beijing pendant la période à l'examen.

A. Résultats des sessions de 1998 du Conseil économique et social dans les domaines de la promotion de la femme, de l'application du Programme d'action de Beijing et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes

6. La session de trois jours que le Conseil économique et social a consacré en mai 1998 à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies a permis d'examiner les contributions apportées par la Commission de la condition de la femme et le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du Comité administratif de coordination à la coordination du suivi des conférences au niveau intergouvernemental et dans l'ensemble des organismes des Nations Unies. La résolution que le Conseil a adoptée sur ce sujet à sa session de fond (1998/44) a rappelé entre autres que l'intégration d'une perspective sexospécifique jouait un rôle clef dans le suivi intégré des résultats des conférences. Le Conseil a également adopté un certain nombre de résolutions thématiques sur la promotion de la femme. Par ailleurs, la problématique hommes-femmes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes ont été également traitées dans des résolutions sectorielles et des conclusions concertées.

7. Dans sa résolution faisant suite aux conclusions concertées 1997/2 sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies (résolution 1998/43), le Conseil a décidé d'accorder une attention particulière à la

féménisation de la pauvreté, à ses causes et à ses remèdes, lorsqu'il examinerait le thème de l'éradication de la pauvreté en 1999, et de s'assurer de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes lorsqu'il examinerait l'application et le suivi des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies, et demandé que toute la documentation qui serait établie pour cet examen permette d'atteindre cet objectif.

8. Le débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires a porté sur le renforcement de la coordination des activités humanitaires du système des Nations Unies. Dans ses conclusions concertées 1998/1, le Conseil a prié le Coordonnateur des secours d'urgence, en coopération avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de s'assurer que les sexes spécifiques soient totalement prises en compte dans les activités et politiques humanitaires.

9. Le débat consacré aux questions de coordination était axé sur le suivi et l'application coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Au cours de ce débat, la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a participé à une réunion spéciale avec d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. Elle a formulé des propositions visant à renforcer encore la sensibilisation aux droits des femmes dans toutes les activités relatives aux droits de l'homme, notamment grâce à la coopération interinstitutions. Les conclusions concertées 1998/2 du Conseil ont consacré une section à l'égalité de condition et aux droits fondamentaux des femmes. Le Conseil a évoqué ses conclusions concertées 1997/2 ainsi que la coordination et la coopération continues entre les organismes des Nations Unies. Le Conseil s'est félicité de la concertation croissante entre la Commission de la condition de la femme et la Commission des droits de l'homme, et a demandé qu'on accorde davantage d'attention aux droits fondamentaux des femmes et à l'intégration des aspects sexospécifiques dans les travaux relatifs à la protection et à la promotion des droits de l'homme des mécanismes principaux. Le Conseil a également recommandé de poursuivre les consultations interinstitutions en en faisant un instrument de coopération.

10. Dans sa résolution 1998/46 sur les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et dans le cadre de l'examen des méthodes de travail de ses commissions techniques, de la documentation à établir dans ces domaines et de ses relations avec les commissions techniques, le Conseil économique et social a souligné que celles-ci devraient intégrer dans leurs activités une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

11. Le Conseil a également convenu des thèmes retenus pour sa session de fond de 1999, et décidé que le débat de haut niveau porterait sur «Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : promotion de la femme et renforcement de ses possibilités d'action» (décision 1998/298).

12. Le débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles portait sur le thème «Promotion de la femme : mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement». Le rapport du Secrétaire général (E/1998/54 et Corr.1) examine les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence de Beijing dans le domaine des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Dans ce rapport comme durant la réunion de haut niveau de ce débat, on a constaté que les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités des organismes des Nations Unies avaient constitué un cadre utile pour assurer la cohérence des politiques au sein du système et pour mieux coordonner l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la programmation.

13. En outre, pendant la réunion de haut niveau, les membres du Conseil économique et social ont souligné toute l'importance des plans et priorités nationaux pour la programmation des activités opérationnelles relatives au suivi des récentes conférences internationales. Ils ont également insisté sur le fait qu'en intégrant pleinement une perspective sexospécifique dans leurs politiques et activités opérationnelles, les organismes des Nations Unies jouent un rôle primordial pour ce qui est d'aider les gouvernements nationaux à honorer les engagements pris lors de ces conférences internationales, en particulier le Programme d'action de Beijing, et ont souligné aussi le rôle crucial joué par les coordonnateurs résidents pour amener les organismes des Nations Unies à intégrer d'une manière coordonnée une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes de pays. Ils ont reconnu qu'il fallait renforcer le rôle des services et interlocuteurs chargés des questions féminines. Les fonds et programmes des Nations Unies pour le développement ont été encouragés à mobiliser des ressources auprès de toutes les sources disponibles et à s'attacher tout particulièrement à allouer des ressources aux activités visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et au renforcement des capacités dans ce domaine. Les pays donateurs ont été instamment invités à envisager d'allouer des fonds à ce type d'activités.

14. Dans sa résolution sur les activités opérationnelles (résolution 1998/26), le Conseil économique et social a insisté sur la nécessité d'intégrer l'analyse comparative des sexospécificités dans toutes les activités opérationnelles et invité à inclure des renseignements sur le suivi du Programme d'action de Beijing dans le rapport consacré à l'examen triennal.

B. Suite donnée à la Conférence par le système des Nations Unies

15. Depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général sur ce sujet à l'Assemblée générale (A/52/281), le système des Nations Unies a continué à appliquer activement le Programme d'action de Beijing.

16. Dans son rapport au Conseil économique et social (E/1998/53), le Secrétaire général a présenté les résultats de la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme et les travaux des autres commissions techniques du Conseil, ainsi que les activités des commissions régionales. La Commission de la condition de la femme a notamment étudié, à sa quarante-deuxième session, le rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, 1996-2001 (E/CN.6/1998/3). Le rapport et ses recommandations soulignent les progrès accomplis et les obstacles rencontrés par les organismes des Nations Unies dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing qui constituait le cadre du plan à moyen terme à l'échelle du système. Le Comité de la coordination des programmes et le Conseil économique et social lors des réunions qu'il a tenues en 1998 se sont penchés sur cet examen à mi-parcours qui donne un compte rendu détaillé de la mise en oeuvre.

17. Le rapport du Secrétaire général tient également compte des résultats de la troisième session du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes (New York, 25-27 février 1998) qui a poursuivi ses efforts pour soutenir la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

18. On trouvera ci-après les informations qu'a reçues le Secrétariat concernant les initiatives que les entités du système des Nations Unies ont prises depuis le dernier rapport sur ce sujet (A/52/281) pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Le présent rapport ne présente pas d'informations sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ni de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), étant donné que l'Assemblée

générale sera saisie à sa session en cours de rapports distincts sur leurs activités.

19. La *Division de la population* du Département des affaires économiques et sociales a axé ses travaux sur la santé et la mortalité des femmes, en particulier, ce qui était le thème spécial de la Commission de la population et du développement en 1998, et a commencé à travailler à une étude actualisée des politiques nationales en matière d'avortement dans le monde entier. La Commission a décidé que son thème spécial lors de sa trente-troisième session en l'an 2000 serait «Condition des femmes, population et développement».

20. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population, la *Division de statistique* du Département des affaires économiques et sociales a commencé à diffuser avec diligence des statistiques ventilées par sexe en adoptant une présentation facile pour les usagers. Les tableaux par pays de la publication *Les femmes dans le monde, 1995 : des chiffres et des idées*² ont été mis à jour et sont accessibles sur le site Web de la Division. La Division a également publié un *Handbook for Producing National Statistical Reports on Women and Men*³, guide opérationnel destiné à aider les bureaux de statistique et programmes nationaux de parité entre les sexes à compiler des statistiques ventilées par sexe et à les diffuser sous une forme non technique. Elle s'occupe en outre de mesurer le travail; elle a notamment établi des classifications empiriques de l'utilisation du temps; participé à un projet sur les emplois dans le secteur parallèle et collaboré à un projet sur les sexospécificités et les statistiques de la main-d'oeuvre.

21. Le *Département des affaires politiques* a inclus l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans son plan de travail pour 1997-1998 et dans son budget pour 1998-1999, en prévoyant des programmes de formation visant à mieux sensibiliser les fonctionnaires à l'égalité entre les sexes. La Division de la promotion de la femme et le Bureau de la gestion des ressources humaines ont organisé en collaboration des ateliers sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes qui ont rassemblé 170 fonctionnaires. La Division de la promotion de la femme et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques ont collaboré à l'établissement de données ventilées par sexe et d'études d'impact par sexe. Un fonctionnaire du Département des affaires politiques a participé à un atelier sur les femmes dans le rétablissement de la paix et le règlement des conflits, et un autre à un atelier sur l'impact des différences entre les sexes dans la prise de décisions politiques et le règlement des conflits.

22. Le *Département de l'information* a continué à appliquer sa stratégie de communication multimédia pour appuyer

la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, notamment par l'intermédiaire du réseau de centres et de services d'information des Nations Unies dont il dispose dans 67 pays et qui ont réalisé des programmes de radio et de télévision et collaboré avec des organisations non gouvernementales pour bien mettre en lumière les questions associées à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Le Département a également diffusé et fait connaître les travaux de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; il a diffusé, par l'intermédiaire de tous les centres d'information des Nations Unies, la déclaration intitulée «L'égalité entre les sexes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies : un principe d'action» que le Comité administratif de coordination avait adoptée.

23. Le *Bureau de la gestion des ressources humaines* a organisé à l'intention du Département des affaires politiques un programme de formation sur la notion de parité entre les sexes et lancé un programme de formation à la productivité destiné au personnel des services généraux qui sera dispensé dans l'ensemble du Secrétariat au profit surtout du personnel féminin. Le nouveau système de notation a été revu et on y a inclus l'obligation pour tout le personnel d'encadrement de tenir compte de la parité entre les sexes et du multiculturalisme. Une équipe spéciale sur la qualité des conditions de travail et de vie a analysé les nouvelles initiatives prises dans ce domaine qui sont de plus en plus courantes dans le monde des affaires et qui permettront aux fonctionnaires des deux sexes de mieux équilibrer vie professionnelle et vie familiale.

24. Le *Centre des Nations Unies pour les établissements humains* (Habitat) est en cours de restructuration et on y a créé un service de la parité entre les sexes relevant directement du Directeur exécutif et doté de ressources financières et humaines suffisantes pour assurer la mise en oeuvre de la politique globale en matière de parité entre les sexes. À sa session de 1997, la Commission des établissements humains a approuvé diverses résolutions appuyant le Programme d'action. Pour en assurer le suivi, le Centre mène une politique globale de parité entre les sexes; soutient le Women for Peace Network : «Pas de foyers sans paix, pas de paix sans foyers»; appuie une campagne pour les droits de propriété des femmes en République-Unie de Tanzanie, et élabore des indicateurs du développement durable prenant en compte les sexospécificités.

25. La *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement* a créé un Groupe de travail interdivisions chargé de participer à l'établissement de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1999* qui est axée sur la mondialisation du commerce et des finances,

l'évolution du rôle de l'État et du secteur privé et les techniques d'information et de communication, ainsi que leurs répercussions éventuelles sur la condition de la femme. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, la CNUCED a aidé des femmes chefs d'entreprise de pays en développement dans le cadre de ses activités opérationnelles. Un des projets devrait aboutir à l'établissement d'un rapport de synthèse, fondé sur divers rapports nationaux, propre à renforcer la participation des femmes chefs d'entreprise à l'économie et à les intégrer dans l'ensemble du développement. Pour lancer un débat interne sur les engagements de la CNUCED face aux questions interdépendantes que sont la responsabilisation des femmes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses politiques et programmes, un atelier sur la sensibilisation à la problématique hommes-femmes réunissant une trentaine d'administrateurs a été organisé en décembre 1997.

26. Le *Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale* a appuyé un projet lancé en Afrique du Sud par le Centre pour la prévention internationale du crime visant à lutter contre la violence au foyer. Ce projet vise à créer deux centres pilotes de vulgarisation à l'intention des femmes et des enfants en situation difficile ainsi que des hommes qui recherchent d'eux-mêmes de l'aide dans le cadre de programmes ayant pour objectif la maîtrise de la colère, la gestion de la violence verbale et le règlement des conflits. Le budget de ce projet est de 660 000 dollars des États-Unis.

27. Conscient qu'il importe de sensibiliser la population aux sexospécificités pour créer des programmes et projets efficaces dans le domaine du développement durable, le Conseil d'administration du *Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE) a encouragé ce dernier à prendre des mesures concrètes pour intégrer la sensibilisation aux spécificités sexuelles et le souci d'équité entre les sexes dans la planification de ses programmes et projets. Le PNUE étudie le rôle des femmes dans l'environnement et le développement et améliore ses méthodes de collecte, de diffusion et d'utilisation des analyses par sexe et des données ventilées par sexe pour faire en sorte que les spécificités sexuelles soient intégrées dans ses politiques et programmes au stade de leur élaboration et de leur réalisation. Le programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoit l'établissement d'informations et de données, de méthodes et de connaissances techniques et juridiques, ainsi que de réseaux de coopération de nature à assurer la participation des hommes et des femmes et la prise en compte des sexospécificités lors de la conception des projets et de la prise des décisions concernant l'environnement.

28. La *Commission économique pour l'Afrique* (CEA) a organisé une grande conférence sur les femmes africaines et

le développement économique et une série de réunions sous-régionales sur l'application de la Plate-forme d'action pour l'Afrique. Elle a mis au point deux pochettes : l'une pour évaluer la pertinence des plans d'action nationaux et l'autre pour en contrôler l'exécution. Elle a en outre produit un certain nombre de publications, comme le rapport annuel sur les femmes africaines qui paraîtra désormais chaque année et qui en 1998 était axé sur le rôle des femmes dans la reconstruction après les conflits. La première édition d'un répertoire des meilleures pratiques est achevée, et des brochures statistiques définissant dans ses grandes lignes la condition de la femmes ont été mises au point pour chaque pays africain. La CEA a collaboré avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à la création d'un comité des femmes africaines sur la paix et le développement qui oeuvrera à la promotion de la femme en Afrique. En juin 1998, le montant des contributions annoncées pour les activités de ce Fonds s'élevait à 110 000 dollars des États-Unis.

29. La *Commission économique pour l'Europe* (CEE) a continué à travailler en étroite coopération avec les ONG féminines de la région. Un séminaire sur les droits sociaux et économiques des femmes dans les pays en transition devait se tenir à Varsovie à l'intention des ONG de ces pays dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une réunion sur les statistiques ventilées par sexe a été organisée conjointement avec l'INSTRAW en avril 1998. L'objectif était de recenser les progrès accomplis et les obstacles rencontrés par les femmes qui souhaitent améliorer leur situation économique et sociale dans ces pays. Des points de contact pour les questions relatives à la parité entre les sexes ont été créés au sein de toutes les divisions du secrétariat de la CEE pour faciliter l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes de travail; des discussions intergouvernementales ont été engagées sur la parité entre les sexes et les établissements humains, l'environnement, le commerce et le bois d'oeuvre.

30. La *Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes* (CEPALC), a approuvé à sa septième session, tenue à Santiago du Chili en novembre 1997 le Consensus de Santiago qui constitue un autre instrument régional susceptible de promouvoir la parité entre les sexes. Le principal objectif du Consensus de Santiago est d'accélérer la mise en oeuvre et le suivi de la Plate-forme d'action, du Programme d'action régional et du Plan d'action de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), moyennant l'introduction dans les stratégies nationales de développement de solutions possibles au problème de l'inégalité entre hommes et femmes par le biais de politiques publiques et de programmes nationaux. En collaboration avec la Faculté des sciences sociales de

l'Amérique latine, la CEPALC a lancé un projet conjoint visant à examiner les indicateurs déjà définis et à mettre au point de nouveaux indicateurs sur la participation au développement et le rôle dirigeant des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes. La CEPALC a également élaboré un sous-programme visant à promouvoir les activités associées à l'intégration d'une perspective soucieuse d'équité entre les sexes dans le développement régional global.

31. La *Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique* (CESAP) a préparé la réunion intergouvernementale de haut niveau qui se tiendra en 1999 pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing au niveau régional. Elle a poursuivi ses activités sur l'autonomisation économique des femmes, les remèdes à la féminisation de la pauvreté, la promotion du rôle des femmes dans les petites entreprises, la formation de formateurs pour développer l'esprit d'entreprise chez les femmes et la promotion des droits fondamentaux et de la condition juridique de la femme, y compris la ratification et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle mène d'autres activités visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes et des enfants, à promouvoir la mise en place de réseaux d'information, et notamment de réseaux informatiques, et à analyser les nouveaux problèmes comme la gestion des effets de la mondialisation sur les femmes, en particulier l'impact de la crise financière asiatique. Un grand nombre de ces activités ont été entreprises avec l'aide des ONG et des organisations communautaires locales.

32. Pendant la période à l'examen, la *Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale* (CESAO) a achevé l'élaboration du cadre conceptuel dont elle se servira pour mettre au point des données et indicateurs intéressant spécifiquement la région afin de suivre les progrès réalisés dans la région dans le domaine la promotion de la femme. En décembre 1997, la CESAO a réuni un groupe régional d'experts qui a été chargé de revoir et d'évaluer le rôle des ONG en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avant et après les accords de paix et qui a notamment examiné la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. En collaboration avec le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes, la CESAO a également organisé en 1997 à Tunis un atelier ayant pour objet de faire mieux comprendre l'intérêt de statistiques et de méthodes de compilation de données ventilées par sexe, et a achevé une étude sur le cadre conceptuel nécessaire à la mise au point de données et d'indicateurs portant spécifiquement sur la région afin de suivre les progrès réalisés dans la promotion de la femme. En 1997, la CESAO a aussi créé un groupe de travail chargé de formuler un plan d'action pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre

les sexes dans ses plans et programmes en application des conclusions concertées de 1997² du Conseil économique et social. Elle a créé en outre une équipe spéciale chargée du suivi intégré des conférences mondiales et approuvé le financement d'un projet formulé dans ce domaine.

33. L'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO) a entrepris des activités très diverses et a notamment préparé les manifestations prévues pour la Journée mondiale de l'alimentation de 1998, ayant pour thème «Ce sont les femmes qui nourrissent le monde». Elle a continué à mettre en oeuvre son programme spécial de sécurité alimentaire, plus particulièrement axé sur les pays à déficit vivrier et à faible revenu et assorti d'une analyse des données par sexe, et elle a aidé les États Membres à appliquer le Programme d'action de Beijing, au moyen surtout de conseils portant sur la recherche et les politiques et d'activités d'appui technique. Elle a en outre développé, le programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG) de la FAO pour renforcer les méthodes et instruments analytiques et de gestion aux niveaux global, intermédiaire et local, en vue d'inclure une dimension sexospécifique dans la formulation des politiques et des stratégies. Avec l'appui de son réseau de responsables des questions de parité entre les sexes, de groupes restreints spécialisés et de la Division de la femme et de la population, la FAO a créé un Comité interdépartemental sur l'intégration des femmes dans le développement. Le Groupe de la parité entre les sexes a été élevé au rang de Division au sein du tout nouveau Département du développement durable. Au cours de sa restructuration, la FAO s'est également employée à décentraliser ses opérations, ce qui contribue sensiblement à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au niveau régional. Cette structure décentralisée comprend cinq spécialistes des questions de parité entre les sexes (un par bureau régional de la FAO) qui collaborent systématiquement avec les divisions décentralisées aux niveaux régional et sous-régional et travaillent en liaison avec les bureaux nationaux de la FAO. Cette structure décentralisée a facilité l'application des plans d'action régionaux d'intégration des femmes dans le développement et des plans d'action nationaux dans ce domaine.

34. En 1997, le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) a publié une Note d'orientation sur la prise en compte des questions d'équité entre les hommes et les femmes, issue de l'examen par de hauts fonctionnaires des expériences et des enseignements tirés d'évaluations initiales effectuées dans 20 pays, qui expose les objectifs du PNUD, ses responsabilités en matière de gestion et les compétences et les mesures du contrôle de l'exécution qui lui permettront d'honorer son engagement en faveur de la parité

entre les sexes. En outre, le PNUD a facilité une série de réunions d'information et de consultation organisées à l'échelon régional et national en 1997 dans le cadre d'un programme pilote d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses activités. Les programmes régionaux en faveur des femmes sont principalement axés sur l'émancipation économique et politique des femmes, l'attribution aux femmes d'un rôle dirigeant dans le processus de construction de la paix, l'accès à la science et à la technologie, et le développement des capacités nécessaires à une analyse des politiques nationales tenant compte des sexospécificités. Sur la base de son document sur l'intégration des droits de l'homme dans le développement humain durable, paru en janvier 1998, le PNUD a appuyé des mesures prises aux niveaux régional et national pour renforcer le droit des femmes d'avoir accès au capital et aux débouchés, pour associer les droits de l'homme et un accroissement de la participation des femmes à la solution des conflits et au raffermissement de la paix, ainsi que pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Le PNUD s'est également engagé à appuyer, par l'intermédiaire de son réseau de représentants résidents, la présentation de rapports par les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En ce qui concerne les indicateurs, le PNUD a contribué à un programme mondial de recherche sur l'élaboration de statistiques de la main-d'oeuvre ventilées par sexe et sur l'évaluation du travail non rémunéré. À la fin du premier semestre de 1998, le PNUD a placé 18 Volontaires des Nations Unies, spécialistes des questions d'inégalité entre les sexes dans ses bureaux extérieurs. En collaboration avec UNIFEM, le PNUD appuie également la nomination de 10 conseillers spécialistes des questions de parité entre les sexes, surtout dans les bureaux du PNUD situés dans des pays désignés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui seront chargés de seconder les coordonnateurs résidents dans les mesures qu'ils prendront pour assurer le suivi du Programme d'action de Beijing. Cinq programmes régionaux du PNUD se sont engagés à allouer au moins 20 % de leurs ressources respectives à la parité entre les sexes et à la promotion de la femme, en visant plus particulièrement, par exemple, l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le développement, l'accès au microcrédit, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et les femmes et les postes de responsabilité.

35. L'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO) a publié une liste sur l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans l'évaluation de ses programmes à l'usage des directeurs de programme. De même, en raison du grand succès remporté

par la première version des directives sur une terminologie non sexiste, une deuxième édition améliorée et actualisée en anglais, en espagnol et en français actuellement sous presse sera largement diffusée. Vu les résultats positifs qu'ont donnés les deux premiers stages de formation de statisticiens à la collecte et au traitement de données ventilées par sexe, qui ont été parrainés par l'UNESCO en Afrique en 1996 et en 1997, un stage du même ordre a été organisé pour les États arabes. On s'est efforcé en créant le nouvel Institut international de statistique de prendre systématiquement en compte les sexes spécifiques au niveau théorique aussi bien que pratique. En outre, la contribution des femmes à la paix, et plus précisément à une culture de la paix, a été examinée et intensifiée de nombreuses manières, en particulier dans certaines régions d'Afrique et dans les pays de la Méditerranée et des Balkans. On a mis particulièrement l'accent sur la question de la parité entre les sexes lors des préparatifs des deux prochaines conférences mondiales de l'UNESCO qui seront consacrées, l'une à l'enseignement supérieur (Paris, octobre 1998) et l'autre à la science (Budapest, juin 1999). Les cinq forums régionaux sur les femmes et la science, organisés en collaboration avec UNIFEM, qui précéderont la conférence mondiale sur la science, auront pour objet de permettre aux femmes, non seulement d'assister aux débats mais aussi d'intervenir sur le fond. Le secrétariat s'est employé à promouvoir la parité entre les sexes grâce à un réseau de responsables des questions féminines et le Directeur général a créé une unité de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes beaucoup plus solide, comprenant trois postes de la classe D-1, trois postes d'administrateur et trois postes d'agent des services généraux.

36. Le *Fonds des Nations Unies pour la population* (FNUAP) a continué à employer des stratégies axées sur les liens entre l'émancipation économique des femmes, la parité entre les sexes et l'exercice des droits en matière de procréation et de sexualité. En outre, le FNUAP a appuyé un certain nombre d'activités, associant la fourniture aux femmes de services et d'informations sur la santé en matière de reproduction et l'octroi de microcrédits et organisé des évaluations par sexe des programmes de pays du FNUAP dans 13 pays. Un groupe de la parité entre les sexes a été créé au siège. Une étude sur les responsables des questions de parité entre les sexes a été mise en train sous l'égide du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et la formation dans ce domaine s'est poursuivie.

37. Le *Fonds des Nations Unies pour l'enfance* (UNICEF) a continué à mener des activités de préparation à la vie active dans les écoles en vue de promouvoir la santé, de réduire le nombre de grossesses d'adolescentes et de prévenir l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome

d'immunodéficience acquise (VIH/sida), la mutilation génitale des fillettes et la violence à l'égard des femmes. Un atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été organisé en septembre 1997 à la Jamaïque pour mettre au point une stratégie de lutte contre la grossesse des adolescentes dans la perspective du respect de leurs droits et pour procéder à un échange de données d'expérience et d'idées afin d'entreprendre une action à l'échelon régional. Un projet régional au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a permis d'examiner les moyens d'introduire le thème des droits des enfants et des femmes dans le programme des facultés de droit. La plupart des bureaux de pays ont adopté la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes comme cadre de référence pour l'élaboration des programmes de coopération par pays. En outre, l'UNICEF a appuyé les efforts déployés par les ONG, les avocates et les institutions, et facilité la révision des législations nationales suivant les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans plusieurs pays africains. Pour promouvoir l'éducation des filles, l'UNICEF a encouragé la scolarisation des filles et l'amélioration de l'éducation qui leur est dispensée dans de nombreux pays africains. En 1997, l'UNICEF a collaboré avec la Division de la promotion de la femme, le FNUAP et la CEA à l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts sur les adolescentes et leurs droits. En 1997 également, l'UNICEF a appuyé la Conférence panafricaine sur la paix, les femmes et le développement qui a permis de créer un réseau régional d'ONG féminines sur les femmes et le renforcement de la paix.

38. Le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR) a pu, grâce à son expérience, mettre au point des stratégies opérationnelles à l'usage des réfugiées, qui ont eu des effets positifs et qu'il s'emploie à faire connaître. Le programme de formation du HCR «la planification orientée vers la population» a continué à constituer pour le personnel du Haut Commissariat et ses partenaires d'exécution un cadre utile d'analyse par sexe en vue de la mise au point des politiques et de l'évaluation des besoins lors des interventions du HCR au titre de la protection et des programmes. En 1997, 27 stages ont été organisés dans le cadre de la planification orientée vers la population en 23 lieux, et au total, 3 023 personnes (personnel du HCR et agents d'exécution) ont été ainsi formées depuis le lancement du programme en 1989. L'accent est désormais mis sur la formation des administrateurs des classes supérieures et des représentants. Cinq ateliers régionaux ont été prévus en 1998 à l'intention des représentants. Les indicateurs établis par les services de

l'organisation des carrières ont été revus et on y a inclus les questions relatives à la parité entre les sexes, aux réfugiés, aux enfants et aux adolescents en vue de sensibiliser les responsables aux sexospécificités.

39. Pendant la période à l'examen, l'*Organisation des Nations Unies pour le développement industriel* (ONUUDI) a continué à appuyer fermement le programme de promotion des femmes chefs d'entreprises qui est l'un des 10 ensembles intégrés de services fournis par l'ONUUDI. Celle-ci a fait savoir qu'on continuerait à prendre en compte la parité entre les hommes et les femmes et que les modalités exactes de cette démarche seraient mises au point dès la nomination d'un responsable des questions intéressant les femmes.

40. Dans la nouvelle structure de la *Banque mondiale*, la question de la parité entre les sexes a été intégrée dans le réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique, permettant ainsi de faire de cette problématique un axe essentiel du développement. La Commission technique des questions d'inégalité entre les sexes qui regroupe des représentants de toutes les régions et de tous les réseaux et qui est devenue pleinement opérationnelle, a notamment pour tâche de faire en sorte que les questions de parité entre les sexes soient prises en compte dans tous les aspects des activités opérationnelles et théoriques de la Banque, étant donné qu'un traitement plus équitable des femmes peut accroître à la fois la justice et l'efficacité économique. Des banques de femmes, des plans de financement rural, des fonds sociaux, des programmes de prêt pour les besoins essentiels, des fonds de développement communautaire et toute une gamme d'activités de prêt ont été mis en place à l'intention des femmes avec un succès croissant. La Banque a également davantage affiné l'analyse des distinctions entre les sexes dans ses évaluations de la pauvreté. Plusieurs stratégies d'aide pour pays offertes à des pays où règne une grande inégalité entre les sexes comprenaient des activités novatrices destinées à mettre en lumière, directement aussi bien qu'indirectement, les disparités dans des secteurs très divers. Des unités de coordination des questions d'inégalité entre les sexes étaient créées dans tous les bureaux régionaux, et un grand nombre de missions de résidents comptent un spécialiste des questions d'inégalité entre les sexes qui coopère souvent avec les ONG. La Banque mondiale a parrainé en avril 1998, un atelier sur l'intégration des femmes au développement, qui a réuni des économistes, d'autres spécialistes des sciences sociales, des spécialistes des questions de parité entre les sexes et des chercheurs tant de la Banque que de l'extérieur dans le cadre d'un dialogue sur les priorités en matière de recherche et de politiques relatives à la parité entre les sexes. Des matériels et techniques de travail dans ce domaine ont également été mis à la disposition du personnel

grâce à la page d'accueil consacrée à ces questions installée sur le réseau informatique interne de la Banque, au système de gestion des connaissances sur les questions d'inégalité entre les sexes et à la page d'accueil sur cette même question installée sur le réseau externe. La Banque a aidé à financer une approche participative novatrice de l'alphabétisation des femmes mise en oeuvre par Action Aid dans sept pays. De concert avec la CEA, la Banque a parrainé la Conférence internationale sur les femmes africaines et le développement économique en avril 1998, à l'occasion du quarantième anniversaire de la CEA, en versant 220 000 dollars pour participer au coût de la conférence.

41. Le *Programme alimentaire mondial* (PAM) a fait partie de l'équipe spéciale interinstitutions sur les questions de parité entre les sexes en Afghanistan ainsi que d'ateliers et de réunions, notamment un atelier sur l'intégration des femmes organisé par l'ONU en septembre 1997 et une réunion de spécialistes des questions de parité entre les sexes sous les auspices des Nations Unies tenue à Tunis en avril 1998. Divers instruments et directives ont été mis au point pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et aider le personnel et les administrateurs à formuler des projets. Des directives pour les projets de santé maternelle et infantile ayant pour objet d'aider à mieux cibler les groupes les plus vulnérables sont en cours d'élaboration et des directives tenant compte des disparités entre les sexes pour la planification des projets sont en préparation. Un réseau de responsables des questions féminines a été créé au siège du PAM et dans ses bureaux extérieurs. En outre, dans les régions où on a mis en évidence des insuffisances en ce qui concerne la promotion de la femme et la parité entre les sexes, le PAM s'emploie à recruter des conseillers régionaux spécialistes des questions de sexospécificité.

42. Toute l'action de l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS) dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la mutilation génitale des femmes repose sur la ferme conviction que ces pratiques sont étroitement associées à une conception des relations entre les sexes rabaisant en général des femmes et les plaçant dans une situation subalterne à de maints égards. Outre la mise au point des bases techniques nécessaires au traitement de ces questions, l'OMS a joué un important rôle de sensibilisation et persisté dans sa volonté de renforcer la participation des femmes et des organisations féminines à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques, programmes et recherches en matière de santé. Une grande partie de ses travaux a été entreprise en collaboration avec des ONG féminines et plusieurs de ses activités visaient expressément à renforcer la participation des femmes à l'action de l'OMS et aux programmes de pays. Ces travaux s'inscrivaient dans un cadre technique et poli-

tique nécessitant un recentrage des conceptions de l'organisation et des modes de pensée, ainsi que des objectifs, des structures et des allocations de ressources. La parité entre les sexes est l'une des quatre valeurs essentielles de la nouvelle politique mondiale de la santé : «la santé pour tous pour le XXI^e siècle». Chacun des six bureaux régionaux de l'OMS possède un responsable des questions liées aux femmes, à la santé et au développement, qui encourage les efforts dans le domaine de la santé des femmes, et de l'intégration des femmes au développement.

43. *L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)* a commencé à organiser une exposition consacrée aux inventrices, qui porte sur les inventrices de toutes les régions du monde et qui sera inaugurée à l'occasion de l'ouverture de son centre pour les visiteurs.

44. Le *Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)* a continué à s'employer activement à appuyer la mise au point de programmes et stratégies multisectoriels sur le VIH/sida tenant compte des spécificités sexuelles. Au niveau mondial, les mécanismes institutionnels prévus à cet effet comprennent le groupe de travail interinstitutions sur la parité entre les sexes d'ONUSIDA. Au niveau national, des groupes thématiques interinstitutions sur le VIH/sida ont été créés dans 152 pays; ces groupes se composent de conseillers spéciaux pour le VIH travaillant dans les organismes coparrainant ONUSIDA. Pour assurer la prestation de services abordables de prévention du VIH/sida et de soins dans ce domaine, ONUSIDA collabore activement avec la Division de la promotion de la femme à l'établissement de la documentation requise pour l'examen de haut niveau de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing cinq ans après son adoption. Des spécialistes de la parité entre les sexes et du VIH ont été détachés sur le terrain pour effectuer des études qui seront présentées à la réunion d'un groupe d'experts sur les femmes et la santé que la Division de la promotion de la femme en Tunisie, en septembre 1998, organisera en collaboration avec l'OMS. Un conseiller spécial pour la parité entre les sexes et le VIH a été nommé à New York par ONUSIDA pour coordonner les travaux avec les organismes de contrepartie. ONUSIDA a activement collaboré avec le PNUD à la mise au point d'un module pilote sur les problèmes sexospécifiques liés au VIH et au développement. Ce module a été inclus dans la stratégie du PNUD pour le renforcement des capacités en matière de parité entre les sexes et a contribué à renforcer les institutions nationales ainsi qu'à sensibiliser les partenaires essentiels aux dimensions sexospécifiques de l'épidémie.

45. *L'Institut de l'Université des Nations Unies pour les technologies nouvelles (INTECH)* a établi en vue de sa session plénière un document intitulé «Les femmes et les

télécommunications : programme d'action». Ce document et le débat auquel il a donné lieu ont amené l'Union internationale des télécommunications à s'engager encore davantage à adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes qui sera incluse dans tous les aspects de ses travaux. L'Institut a également conféré une dimension sexospécifique à une conférence virtuelle sur les techniques d'information et de communication et l'emploi qui a été organisée par l'OIT en mai/juin 1998.

46. Le plan stratégique actuel du *Programme des Volontaires des Nations Unies «Stratégie 2000»* pour la période 1997-2000 met la parité entre les sexes au centre des préoccupations, ce qui suppose la volonté continue d'assurer l'équilibre entre les sexes lors du recrutement des Volontaires des Nations Unies; une prise en compte systématique des questions liées aux spécificités de chaque sexe dans les projets appuyés par les Volontaires des Nations Unies; et des cours de sensibilisation aux questions liées à la parité entre les sexes à l'intention des Volontaires des Nations Unies, des administrateurs de programme des Volontaires en poste dans les bureaux de pays du PNUD, ainsi que du personnel des Volontaires au siège. La formation aux questions de parité entre les sexes fait désormais partie intégrante des programmes de formation initiale de tous les Volontaires des Nations Unies et administrateurs de programme des Volontaires. En outre, une formation aux questions de parité entre les sexes est maintenant dispensée au personnel du siège des Volontaires des Nations Unies à Bonn.

III. Stratégies et plans d'action nationaux

47. Dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements ont été encouragés à préparer des plans nationaux d'action pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Au 10 août 1998, 98 États Membres et un observateur avaient présenté leurs plans ou stratégies d'action nationaux et des informations sur la mise en oeuvre au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

48. Avant la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, la Division de la promotion de la femme avait analysé au total 86 de ces plans d'action nationaux. Bon nombre de ces plans d'action ont été réalisés par des dirigeants et des représentants de la société civile. Les mécanismes nationaux, dont un grand nombre ont été créés ou renforcés après la Conférence de Beijing, ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des plans d'action nationaux. Certains d'entre eux englobaient tous les domaines critiques, tandis que d'autres exprimaient les priorités nationales et se

limitaient à quelques domaines critiques seulement, traduisant ainsi les disparités et préférences régionales. Ces plans soulignaient le soutien apporté par la communauté internationale, en particulier par les organismes des Nations Unies, au processus de rédaction et de mise en oeuvre dans de nombreux pays. La majorité de ces plans contenaient à la fois des recommandations de politique générale et des propositions concrètes, mais seul un petit nombre d'entre eux fixaient des objectifs globaux assortis de délais et de références ou d'indicateurs pour le contrôle de l'exécution. La plupart des plans d'action ne proposaient pas de budget et n'indiquaient pas de sources de financement pour les actions proposées. L'achèvement et le contrôle des plans nationaux d'action constituent un aspect de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action et serviront à évaluer les politiques et projets qui auront été couronnés de succès lorsque l'Assemblée générale se réunira en l'an 2000. Celle-ci examinera alors comment les déclarations de politique générale se sont traduites par des stratégies concrètes suivies de mesures précises, quels objectifs ont été atteints, et quels indicateurs convenaient pour mesurer la progression vers ces objectifs.

IV. Activités des organisations non gouvernementales et d'autres institutions de la société civile

49. Aux niveaux international, régional et national, les organisations non gouvernementales ont continué de s'associer au suivi de la Conférence de Beijing. Si des rapports sur ces activités n'ont pas été systématiquement communiqués au Secrétariat, quelques-unes d'entre elles ont été portées à l'attention de la Division de la promotion de la femme depuis la présentation des derniers rapports sur cette question à l'Assemblée générale et à la Commission de la condition de la femme à sa quarante-deuxième session. Un certain nombre de manifestations ont été depuis organisées sous les auspices d'organisations non gouvernementales. Elles sont énumérées ci-après pour illustrer le grand retentissement qu'a eu la Conférence dans la société civile.

50. Dans le cadre de ses initiatives visant à suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement a publié, en mars 1998, son dernier rapport sur l'application du Programme d'action à l'occasion de la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. Ce rapport, intitulé «Tableau des

progrès accomplis», contient des informations recueillies auprès de gouvernements et d'organisations non gouvernementales dans 90 pays et analyse les succès remportés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des 12 principaux domaines critiques du Programme d'action de Beijing, en insistant spécialement sur l'impact des politiques macroéconomiques sur les droits des femmes à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

51. La Fédération internationale pour la planification familiale (FIPF) a activement assuré le suivi de la quatrième Conférence mondiale au moyen de ses programmes entrepris aux niveaux international, régional et national parmi lesquels on citera des services consultatifs juridiques à l'intention des Colombiennes; des services de formation et d'orientation juridiques pour les Palestiniennes; une campagne de sensibilisation aux besoins des femmes en matière de procréation et à la nécessité d'assurer à ces dernières les mêmes services de santé qu'aux hommes dans les communautés marginalisées du Népal; des campagnes contre les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions en Russie et en Afrique du Sud; des campagnes pour mettre fin à la mutilation génitale des femmes en Égypte, au Kenya et en Ouganda; et des activités productrices de revenus et des campagnes de sensibilisation en Chine, en Malaisie et en Thaïlande pour donner des moyens d'action aux femmes et aux fillettes.

52. En application des recommandations adoptées à l'issue de leur atelier sur la démocratisation et la violence à l'égard des femmes tenu lors du Forum des ONG à Beijing en 1995, l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD) a lancé au printemps 1998 une nouvelle campagne contre la discrimination institutionnelle à l'encontre des femmes dans le secteur financier. L'AFARD s'est attaquée aux besoins financiers particuliers des femmes du Sud et à leur paupérisation, et a recommandé l'égalité entre les sexes dans les politiques financières internationales.

53. La formation des formateurs constitue une activité favorite des groupements et organisations non gouvernementales féminins car elle permet d'atteindre un grand nombre de personnes dans les communautés. Une trentaine de jeunes femmes d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe, d'Amérique latine et du Pacifique ont participé à un atelier sur la formation des formateurs organisé par le World Young Women's Christian Association (World YWCA) à Sri Lanka du 24 avril au 2 mai 1998. Les participantes ont appris à développer leurs compétences et connaissances pour être mieux en mesure de former d'autres jeunes femmes. Elles ont échangé conseils et méthodes de formation et analysé différents modes de règlement de problèmes communs.

54. Un atelier de formation de formateurs sur les «femmes dans la politique des pays d'Amérique centrale : sensibilisation à l'échelon régional» a été organisé à Managua du 20 juin au 1er juillet 1998 par l'Association Global Women in Politics de Cenzontle et la filiale d'Amérique centrale du réseau Women in Politics. Des militantes de divers pays d'Amérique centrale s'occupant des droits de l'homme et de projets de développement communautaire organisés par des femmes se sont réunies pour mettre en commun stratégies et mécanismes propres à accroître l'influence politique des femmes. Elles ont également étudié une stratégie modèle de formation axée surtout sur la politique et la sensibilisation.

55. Le Center for Women's Global Leadership a organisé du 8 au 19 juin 1998 son sixième Institut qui avait pour thème principal l'édification d'une culture des droits de l'homme. Ce programme intensif de formation auquel ont participé 25 militantes des droits de l'homme du monde entier comprenait des ateliers, des tables rondes et des débats thématiques de groupe sur des sujets tels que la violence à l'égard des femmes, la santé en matière de procréation, le financement et l'établissement de réseaux, et s'est terminé par un débat public le 18 juin 1998.

56. L'Association mondiale pour la communication chrétienne (WACC) a organisé au Cap, Afrique du Sud, du 1er au 4 juin 1998, une conférence régionale sur la parité entre les sexes et la politique de la communication à l'intention de 32 participants de pays africains anglophones. Des militantes travaillant dans le domaine de la parité entre les sexes et des médias ont présenté des rapports par pays et les exposés ont été axés notamment sur les images et les stéréotypes dans les médias, la violence et les médias, et la pauvreté et ses effets sur la participation des femmes aux médias.

57. Une conférence sur le monde des moyens d'information féminins a été organisée aux Pays-Bas du 22 au 26 août 1998 par le Centre international d'information et les archives du Mouvement des femmes. Cette conférence faisait suite à l'engagement que les gouvernements avaient pris à la Conférence de Beijing d'utiliser les moyens d'information féminins comme instrument de prise de décisions politiques et a engagé les États à renforcer les alliances entre les gouvernements et les centres d'information féminins ainsi qu'à développer et à promouvoir l'accessibilité et à mettre en relief le rôle des services et activités d'information des femmes; tâche qui sera facilitée par le manuel sur les centres d'information féminins du monde entier qui est en préparation.

58. D'autres réunions ont été organisées sur des sujets connexes : par exemple, la réunion d'experts sur le Thesaurus des Européennes organisée les 16 et 17 mai 1998 à Bruxelles par une alliance d'ONG, et la réunion sur la mise en place de

réseaux et de matériels électroniques : stratégies à l'usage des centres d'information féminins, organisée du 20 au 23 avril 1998 à Manille par Isis International (Manille).

59. On peut citer aussi d'autres exemples d'initiatives prises par des organisations non gouvernementales. Le Solidarity Front for Women Workers (province chinoise de Taiwan) a organisé le Forum mondial d'action pour les droits des travailleuses de l'industrie du sexe en mai 1998. Le Comité des femmes asiatiques a lancé une campagne de signatures pour la ratification des Conventions de l'OIT sur le travail à temps partiel (No 175) et sur le travail à domicile (No 177). Le Centre de recherche et de matériels d'information de l'Asie et du Pacifique a organisé un séminaire régional sur les femmes et la santé à Dhaka en novembre 1997 et à Dhaka également, le Centre du développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique a tenu un atelier régional intitulé «Vers la parité entre les sexes : pauvreté, droits et participation» qui avait pour objectif de recommander le respect des directives du Programme d'action de Beijing. Le Comité britannique de l'environnement et du développement pour l'Organisation des Nations Unies et Gender 21 ont accueilli à Londres en juin 1998 une conférence sur la parité entre les sexes et l'humanité au XXIe siècle. L'Institut africain de la parité entre les sexes de l'Université du Cap et l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement ont organisé un séminaire sur le pouvoir de transformation et le don du commandement pour l'égalité entre les sexes et le changement social au Cap en juin 1998. Le Groupe de travail des ONG sur les fillettes a effectué auprès de 248 ONG de 87 pays une enquête sur les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de Beijing, laquelle a indiqué que, si des engagements avaient été bel et bien pris et des lois adoptées, l'application manquait de cohérence. La scolarisation des fillettes a augmenté mais le taux d'abandon scolaire continue à être élevé et si le public est davantage sensibilisé au problème de la violence, les sévices sexuels et physiques infligés aux fillettes dans la famille et au dehors continuent à être très courants dans toutes les régions du monde.

V. Moyens d'exécution, y compris ressources humaines et financières

A. Prise en compte des sexospécificités dans l'établissement des programmes et des budgets et mobilisation des ressources

60. Un petit nombre de rapports traitent de la question de la prise en compte des sexospécificités dans l'établissement des programmes et des budgets et de la mobilisation des ressources financières.

61. La FAO a signalé qu'elle n'avait pas de mécanisme pour la prise en compte des sexospécificités dans l'établissement des budgets mais qu'elle utilisait et recherchait activement des fonds extrabudgétaires pour l'application de programmes tenant compte des sexospécificités, comme le Programme d'analyse des questions socio-économiques et des conditions spécifiques de chaque sexe et des programmes sur la gestion des ressources des ménages. Les comités des programmes et des finances avaient évité d'effectuer des compressions budgétaires dans les domaines concernant l'intégration des femmes dans le développement pour l'exercice biennal 1998-1999.

62. Pendant la période à l'examen, le PNUD a augmenté les fonds prélevés sur ses ressources de base alloués aux questions de parité entre les sexes et de promotion de la femme. À cette fin, un programme mondial relatif à la parité entre les sexes, d'un montant de 7,8 millions de dollars, a été approuvé en 1997; il est axé sur la recherche et l'application de cadres politiques et analytiques concernant l'égalité entre les sexes, le renforcement des capacités et des réseaux d'apprentissage, la constitution de partenariats pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale et la mise en place de synergies avec des initiatives régionales de promotion de la femme.

63. Lors de l'établissement de ses plans de travail pour 1998-1999, l'UNESCO s'est particulièrement attachée à renforcer les projets spécialement consacrés aux femmes et à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous ses domaines de compétence. Par rapport aux années précédentes, elle a affecté un pourcentage plus important de fonds au titre de son programme ordinaire à des activités en faveur des femmes, des fillettes et de l'équité entre les sexes. Le nouveau système global de contrôle de l'exécution des programmes de l'UNESCO aidera le coordonnateur pour les questions d'égalité entre les sexes à suivre l'évolution des projets et activités réservés aux femmes et à procéder à leur évaluation périodique. Cette mesure sera renforcée par l'utilisation de codes budgétaires spéciaux pour les activités concernant les femmes, précaution prise pour veiller à ce que ces activités ne souffrent pas d'éventuelles compressions budgétaires à l'avenir.

64. La Banque mondiale a lancé une initiative concernant le financement de projets et de programmes ayant pour objet de promouvoir le Programme d'action de Beijing, qui consiste à financer des microentreprises, en coopération avec des

donateurs multilatéraux et bilatéraux et des ONG, par l'intermédiaire du Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres. Depuis la Conférence de Beijing, la Banque a beaucoup fait pour intégrer l'éducation des filles dans ses dialogues de pays, ses stratégies d'aide par pays et ses programmes de prêt. Notamment, le montant total des prêts annuels pour l'éducation devrait, à la fin de la décennie en cours, dépasser les 2 milliards de dollars des États-Unis, près de 800 millions de dollars des États-Unis devant aller à l'éducation des filles.

B. Mesures prises en vue d'augmenter la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur

65. Si l'objectif de la parité entre les sexes n'a pas encore été atteint à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre de mesures positives dans ce sens n'en ont pas moins été prises dans l'ensemble du système pendant la période à l'examen. On citera notamment un certain nombre de mesures prises par le Bureau de la gestion des ressources humaines, en particulier l'accès de candidates extérieures à tous les avis de vacance de poste de la classe P-5 et de rang supérieur pour élargir la réserve de candidates qualifiées. De même, on a lancé des opérations visant à repérer et attirer avant tout des candidates, surtout de pays en développement. Les curriculum vitae des candidates sont désormais examinés en priorité. On pourra trouver des informations supplémentaires dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/53/376).

66. En ce concerne la politique du personnel, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a adopté des mesures pour recruter le personnel conformément aux procédures établies et dans la transparence de façon à être sûr d'engager des personnes ayant les qualifications, l'expérience et les compétences requises. Les disparités entre les effectifs masculins et féminins et le déséquilibre dans la représentation géographique, surtout dans les catégories de rang supérieur, seront corrigées grâce à des mesures palliatives.

67. Au PNUD, plus de 30 % des postes de rang supérieur au siège sont occupés par des femmes mais les progrès enregistrés dans l'ensemble de l'organisation et surtout dans les bureaux extérieurs, ont été inégaux. En janvier 1998, le PNUD a approuvé une nouvelle politique prévoyant des objectifs plus élevés en matière d'effectifs féminins, des mécanismes de contrôle pour vérifier que ces objectifs ont bien été atteints et une politique de recrutement.

68. Le PNUE a aidé son personnel à respecter les directives et les objectifs des Nations Unies concernant le recrutement et la promotion des femmes et a créé des mécanismes de contrôle pour évaluer les progrès et faire rapport à ce sujet.

69. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a continué à promouvoir des femmes hautement qualifiées. C'est pourquoi dans les bureaux de pays du PNUD, près de la moitié des administrateurs de programme des Volontaires sont des femmes. À l'heure actuelle 35 %, du nombre total de Volontaires des Nations Unies occupant des postes de spécialiste et d'agent d'exécution sont des femmes et on s'efforce d'accroître encore ce pourcentage.

70. Un projet pilote conjoint PNUD/UNIFEM/Volontaires des Nations Unies consistant à placer des spécialistes des questions de sexospécificité dans les bureaux de pays du PNUD en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les pays de la Communauté d'États indépendants pour que les programmes de pays des organismes des Nations Unies tiennent mieux compte des questions de parité entre les sexes a récemment été lancé en mai 1998 à l'issue d'un atelier tenu à Saint-Domingue, au siège de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. La majorité de ces spécialistes sont des femmes.

VI. Conclusions

71. Durant la période à l'examen, on a continué à progresser dans le suivi de la Conférence de Beijing. Les conclusions concertées 1997/2 sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes adoptée par le Conseil économique et social ainsi que la résolution 1998/43 du Conseil qui y fait suite sont les mesures intergouvernementales les plus complètes prises à ce jour en vue d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. En s'appuyant sur ces textes, on pourra prendre rapidement des mesures concrètes afin de réaliser des progrès mesurables en matière d'intégration des sexospécificités à tous les niveaux et dans tous les domaines. Dans sa résolution 1998/26 sur les activités opérationnelles et la promotion de la femme, le Conseil a engagé les organismes des Nations Unies à appliquer le Programme d'action et a demandé que les questions de parité entre les sexes soient prises dans l'examen triennal. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre une décision sur les recommandations du Conseil économique et social, et plus précisément demander que les futurs examens triennaux prévoient une analyse par sexe et rendent compte des faits touchant la promotion des femmes dans les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies.

72. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 (E/CN.6/1998/3) analyse en détail la façon dont les organismes des Nations Unies assurent les suivi du Programme d'action de Beijing. On va mettre au point un nouveau plan à mi-parcours à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 2002-2005. L'ébauche initiale de ce plan sera examinée par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes en 1999. Le projet de plan sera ensuite établi et présenté à la quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, en l'an 2000, pour qu'elle fasse ses observations, ainsi qu'au Comité du programme et de la coordination et au Conseil économique et social à sa session de fond de l'an 2000.

73. Comme on l'a signalé plus haut, il reste encore à établir un mécanisme d'évaluation plus vaste comprenant des indicateurs et des recommandations pratiques en ce qui concerne le renforcement des capacités d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au niveau national. Cette question pourrait être traitée de manière prioritaire lorsque la Commission de la condition de la femme examinera en 1999 le domaine critique IV.H (mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme)⁴.

Notes

¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, Beijing, 4-15 septembre 1995, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13, chapitre premier, résolution 1, annexe II.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.XVII.10.

⁴ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes...*, chapitre premier, résolution 1, annexe II, chap. IV.H.